



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 JUIN 2022 A 19H30

HOTEL DE VILLE
Salle du Conseil municipal



ORDRE DU JOUR

I/ MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- 1.1/ Modification des tarifs de l'atelier d'arts plastiques
- 1.2/ Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2023
- 1.3/ Effectifs communaux des emplois permanents et des emplois non permanents
- 1.4/ Mise à jour des recrutements pour accroissement temporaire d'activité
- 1.5/ Création d'un Comité Social Territorial
- 1.6/ Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville, le CCAS et la Régie culturelle de l'Atrium
- 1.7/ Protocole d'accord transactionnel entre la Commune et un ancien agent

II/ VIE LOCALE

- 2.1/ Renouvellement du Projet Educatif de Territoire et du Plan Mercredi de la ville de Chaville (2022-2025)
- 2.2/ Contrat d'utilisation de la piscine de Viroflay pour l'année scolaire 2022-2023
- 2.3/ Règlement intérieur du service public de la restauration collective
- 2.4/ Modification n°1 au marché n°2020004 de fourniture de mobilier pour les écoles de la Ville - Lot n°1 : Mobilier scolaire et bibliothèque pour les classes maternelles et élémentaires
- 2.5/ Rapport d'activité 2020 du SICESS
- 2.6/ Création d'un atelier participatif portant sur les orientations en matière de petite enfance
- 2.7/ Micro-crèches de la Mare Adam et des Grenouilles - Avenants aux conventions d'objectifs et de financement
- 2.8/ Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant
- 2.9/ Ressourcerie dans le centre commercial des Créneaux - Convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « Espaces » - Avenant n°3
- 2.10/ Constitution d'un groupement de commandes réunissant la ville de Chaville et les CCAS de Sèvres et Ville-d'Avray en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture d'un service de téléassistance
- 2.11/ Coordination pour les épreuves sur route dans le cadre des Jeux Olympiques 2024
- 2.12/ Modification du règlement intérieur des conseils de quartier

III/ AMENAGEMENT

- 3.1/ Acquisition de la parcelle cadastrée section AM numéro 742 sise 1, rue du Père Komitas et classement dans le domaine public communal
- 3.2/ Dépôt de demande de permis de construire pour la construction, dans le cadre du budget participatif 2021, d'une Tiny House ou d'un bungalow sis 4, rue de la Porte Dauphine
- 3.3/ Aménagement de la RD 910 - Cession des emprises nécessaires à la réalisation du projet de requalification
- 3.4/ Cession de la parcelle cadastrée section AM numéro 747 sise 6, avenue Sainte-Marie

IV/ DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions municipales prises depuis la dernière séance, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville